

opusdei.org

Méditation audio : Rendre à Dieu ce qui lui appartient

Moment de prière à partir de
l'évangile du 29ème dimanche
du temps ordinaire (Cycle A).

20 oct. 2023

Prière introductive

*Au nom du Père, et du Fils, et du Saint
Esprit.*

Amen.

Mon seigneur et mon Dieu, je crois fermement que Tu es ici, que Tu me vois, que Tu m'entends. Je T'adore avec profonde révérence. Je Te demande le pardon de mes péchés et la grâce de faire avec profit ce moment de prière. Ma mère Immaculée, Saint Joseph, mon Père et Seigneur, mon Ange Gardien, intercédez pour moi.

Conclusion

Je Te remercie, mon Dieu, des bonnes résolutions, des actes d'amour et des inspirations que Tu m'as communiqués dans cette méditation. Je te demande de m'aider à les mettre en pratique. Ma mère Immaculée, Saint Joseph, mon Père et Seigneur, mon Ange Gardien, intercédez pour moi.

Évangile de Saint Matthieu 22, 15-21

En ce temps-là,

les pharisiens allèrent tenir conseil
pour prendre Jésus au piège

en le faisant parler.

Ils lui envoient leurs disciples,

accompagnés des partisans d'Hérode
:

« Maître, lui disent-ils, nous le savons
:

tu es toujours vrai

et tu enseignes le chemin de Dieu en
vérité ;

tu ne te laisses influencer par
personne,

car ce n'est pas selon l'apparence que
tu considères les gens.

Alors, donne-nous ton avis :

Est-il permis, oui ou non,

de payer l'impôt à César, l'empereur
? »

Connaissant leur perversité, Jésus dit
:

« Hypocrites !

pourquoi voulez-vous me mettre à
l'épreuve ?

Montrez-moi la monnaie de l'impôt.
»

Ils lui présentèrent une pièce d'un
denier.

Il leur dit :

« Cette effigie et cette inscription,
de qui sont-elles ? »

Ils répondirent :

« De César. »

Alors il leur dit :

« Rendez donc à César ce qui est à César,

et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Accéder à toutes les méditations
audio

.....

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-ch/article/
meditation-audio-rendre-a-dieu-ce-qui-
lui-appartient/](https://dev.opusdei.org/fr-ch/article/meditation-audio-rendre-a-dieu-ce-qui-lui-appartient/) (11 août 2025)